

La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

20.00 crédits



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Le Master en gestion des ressources humaines propose la réalisation d'un mémoire-projet en seconde année du master.</p> <p>Le mémoire-projet désigne un mémoire dont le cœur de la partie empirique (ou pratique) est directement lié au stage que l'étudiant réalise. Il s'agit bien d'un mémoire, devant répondre aux exigences de tout mémoire universitaire mais avec un lien le plus étroit possible avec le stage réalisé. En fonction de l'étroitesse du lien qu'il est possible d'établir entre le stage et la problématique de mémoire, le mémoire-projet peut être défini comme une contribution à la solution d'un problème ou d'une question pratique, qui se pose actuellement ou pourrait se poser dans un avenir raisonnablement proche, dans une ou plusieurs organisations (entreprises privées, organismes publics, associations sans but lucratif, etc.).</p> <p>Quels sont les objectifs?</p> <p>De manière plus précise, quatre conditions doivent être remplies pour que l'on se trouve en présence d'un mémoire-projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 1° le mémoire doit consister en l'analyse d'un problème ou phénomène et, idéalement, aussi en l'élaboration au moins partielle d'une solution; 2. 2° le travail doit contenir un traitement original de données empiriques, fournies par les organisations ou collectées par l'étudiant au sein de l'organisation dans laquelle l'étudiant est en stage (ou auprès d'autres parties prenantes), pendant ou après le stage; 3° le travail doit être une application, suffisamment sophistiquée, des enseignements et méthodes spécifiques au domaine choisi; 4° les fondements théoriques et les choix méthodologiques doivent être présentés et discutés. <p>Le travail final ne peut en aucun cas consister seulement en un « rapport de stage », si fouillé soit-il, mais doit correspondre à la double qualification de mémoire (travail à caractère scientifique) et de projet (travail à caractère pratique).</p>
Acquis d'apprentissage	
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>Le mémoire est évalué par un jury de mémoire, composé du promoteur ou de la promotrice académique, du ou de la maître de stage, et d'un lecteur ou d'une lectrice.</p> <p>L'évaluation du mémoire prend en compte la défense orale du mémoire qui est présidée par le promoteur de mémoire et s'organise en quatre temps :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. S'il l'estime utile, le jury, en l'absence de tout autre témoin (y compris l'étudiant-e), échange quelques remarques préliminaires sur le travail écrit. 2. Le candidat ou la candidate est introduit-e, avec le public éventuel et est invité à présenter, en une dizaine de minutes, les points saillants de son mémoire. 3. Les membres du jury posent des questions et soumettent leurs commentaires au candidat ou à la candidate, qui y répond ; l'usage a consacré l'ordre d'intervention suivant : maître de stage, lecteur ou lectrice académique, promoteur ou promotrice. 4. Le candidat ou la candidate, ainsi que le public éventuel, se retirent pour permettre au jury de délibérer. <p>L'ensemble des quatre étapes ne doit pas dépasser 45 minutes.</p> <p>Chaque membre du jury remet une note sur 20 points, après discussion en jury. La note donnée par le maître de stage ne peut différer de plus ou de moins 20% de la moyenne des notes des deux autres membres du jury.</p> <p>Lorsqu'un membre du jury extérieur est absent, il ou elle doit transmettre une évaluation écrite sans note, laissant aux autres membres du jury la prérogative de définir la note liée au mémoire.</p> <p>En cas d'absence d'évaluation du lecteur extérieur ou de la lectrice extérieure, la note attribuée est la moyenne des deux autres.</p> <p>La note finale du mémoire est la moyenne des notes des membres du jury.</p>

Méthodes d'enseignement	L'étudiant-e se trouve à l'initiative du processus. Il ou elle veillera donc à se ménager des entrevues régulières avec son promoteur ou sa promotrice et son ou sa maître de stage.
Contenu	<p>Les activités liées au mémoire se déroulent sous un double encadrement : celui de l'organisation qui accueille le ou la stagiaire et organise son travail au sein de l'équipe RH et celui de l'académique qui dirige le mémoire.</p> <p>L'organisation qui propose le stage désigne un-e correspondant-e interne, « maître de stage », chargé-e d'encadrer le travail que l'étudiant-e réalise dans le cadre de son stage.</p> <p>Simultanément, l'étudiant-e réalise son travail de mémoire sous la direction d'un promoteur ou d'une promotrice académique, titulaire d'un enseignement proposé dans le cadre du master en GRH ou TRAV.</p> <p>Le mémoire comporte maximum 20.000 mots.</p>
Faculté ou entité en charge:	TRAV